



**délibération n° C2024-035**  
**du comité syndical**  
**Séance du 05 juillet 2024**  
**PPI EDF SEI**

Nombre de délégués en exercice : 71  
Nombre de délégués présents : 36  
Nombre de pouvoirs : 09  
Nombre de votants : 45

Le cinq juillet deux mille vingt-quatre, à dix heures, le comité du Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement du Finistère, convoqué le 27 juin 2024, s'est réuni à Quimper, à la salle des conférences du SDEF, sous la présidence de M. Antoine COROLLEUR, Président du syndicat.

**Étaient présents** : **Secteur d'ABERS/IROISE** : François BIZIEN (Le Conquet), Antoine COROLLEUR (Plourin), Gildas FOREST (Brèlès) a reçu pouvoir de Georges GOURVENEK, Alexandre TREGUER (Landéda) a reçu pouvoir de Joseph GALLIOU - **Secteur du CAP-SIZUN** : René SOUBEN (Mahalon) a reçu pouvoir de Rémy LE COZ, - **Secteur du CENTRE** : Pierrot BELLEGUIC (Kergloff), Denis SALAUN (Plonévez-du-Faou), Georges MORVAN (Scrignac) - **Secteur de CROZON-CHATEAULIN** : Xavier BOREL (Le Faou) a reçu pouvoir de Philippe BRUN, Jean-Michel LEZENVEN (Argol) - **Secteur de LANDERNEAU-LESNEVEN** : Christophe BELE (Kernouës), Lionel GOBRY (Dirinon) - **Secteur de LANDIVISIAU/HAUT LEON** : Marie-Claire HENAFF (Saint-Vougay) a reçu pouvoir de Gilbert MIOSSEC, Jean-Pierre GILET (Mespaul), Hervé JEZEQUEL (St-Pol-de-Léon), Francis MOINE (Lanhouarneau) - **Secteur de MORLAIX** : François HAMON (Saint-Martin-des-Champs) a reçu pouvoir de François GIROTTO, Yvon POULIQUEN (Saint-Thégonnec-Loc-Eguiner) a reçu pouvoir de Alban LE ROUX - **Secteur du PAYS BIGOUDEN** : Stéphane LE DOARE (Pont-l'Abbé), Christian LOUSSOUARN (Combrit), Jean-Yves ROZEN (Pont-l'Abbé) - **Secteur de QUIMPER** : Alain DECOURCHELLE (Pluguffan), Thomas FEREC (Briec), Hervé HERRY (Ergué-Gabéric), André LAUDEN (Plonéis), Pascal LE GOFF (Plogonnec), Jean L'HARIDON (Landudal), Pascal MIOSSEC (Langolen) - **Secteur de QUIMPERLE/CONCARNEAU** : Jean-Louis BLOT (Névez), Jacques RANNOU (Rosporden), Marie-José TOULLEC (Bannalec) - **Collège des EPCI** : Jean-Louis BUANNIC (Communauté de communes du Pays Bigouden Sud), Jean-Noël EDERN (Haut Léon Communauté), Michel JOURDEN (Pays d'Iroise Communauté) a reçu pouvoir de André POSTEC, Pascal KERBOUL (Communauté de Lesneven Côte des Légendes) a reçu pouvoir de Jean-Yves QUERE, Gilles SALAUN (Communauté de communes de Pleyben-Châteaulin-Porzay)

**Excusés** : Philippe BRUN (Crozon), Joseph GALLIOU (Tréglonou), François GIROTTO (Plouégat-Moysan), Georges GOURVENEK (Ploudalmézeau), Rémy LE COZ (Plouhinec), Alban LE ROUX (Carantec), Daniel LE SAINT (Sizun), Gilbert MIOSSEC (Communauté de communes du Pays de Landivisiau), Jean-Yves QUERE (Ploudaniel), Patrick TANGUY (Le Juc'h), MAO Denis (Rosporden) André POSTEC (Logonna-Daoulas)

**Assistaient en outre** :

**Services du SDEF** : Jacques MONFORT, Emmanuel QUERE, Christian HENAFF, Morgane BOULIERE, Laurence LE VELLY, Jérémy GEFFROY et Marilyne HALL

Est élu secrétaire de séance : Pierrot BELLEGUIC

## **PPI EDF SEI**

### **Délibération N° C2024-035**

---

Vu, le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2224-31 ;

Vu le Code de l'énergie, notamment ses articles L. 322-1 et L. 322-8 ;

Vu l'article L. 6 du Code de la commande publique ;

Vu le contrat de concession pour le service public du développement et de l'exploitation du réseau public de distribution d'électricité et de la fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés de vente conclu le 06 mars 2020, et notamment l'article 11 de son cahier des charges ;

Le contrat de concession comporte un cahier des charges de concession intégrant dans son annexe 2D, un programme pluriannuel d'investissements pour la période 2020-2023, ci-après désigné le « PPI ».

Le PPI arrivant à son terme, les parties se sont rapprochées afin d'établir le bilan des investissements réalisés et d'élaborer le PPI de la période suivante, conformément à l'article 11 du cahier des charges et aux dispositions de l'article 9 de l'annexe 2A au cahier des charges du contrat de concession.

Le nouveau programme pluriannuel d'investissements intégrera des actions de modernisation du réseau afin d'améliorer la qualité de fourniture, la réactivité du réseau et le plan de protection, notamment sur l'Ile-de-Sein et l'Ile-Molène.

Ces actions se traduisent par scinder les départs BT sur l'Ile-de-Sein et par améliorer le plan de protection (pose disjoncteur motorisé) sur l'Ile-Molène.

Les nouveaux réseaux et branchements seront réalisés à 100% en souterrain.

L'engagement financier du concessionnaire au titre de ce plan pluriannuel des investissements est évalué à 30 k€ (hors investissements imposés).

Il y a lieu de conclure un avenant n°1 au contrat de concession, afin d'y intégrer le programme pluriannuel d'investissements de la période 2024-2027, qui succède au PPI de la période 2020-2023.

Cette nouvelle annexe 2D se substitue de plein droit à celle relative au PPI de la période précédente 2020 - 2023.

Le projet d'avenant est annexé à la présente.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité :

- constate que les discussions engagées entre le SDEF, EDF SEI en vue du renouvellement du programme pluriannuel d'investissements (PPI) sur la base du bilan du PPI précédent, en application de l'article 11 du cahier des charges de la concession conclu le 06 mars 2020 ont permis d'aboutir à un accord entre l'autorité concédante et son concessionnaire,

Envoyé en préfecture le 29/10/2024

Reçu en préfecture le 29/10/2024

Publié le

ID : 029-252901145-20240705-C2024035A-DE

- autorise le Président à signer l'avenant ci-joint pour intégrer en annexe du cahier des charges de la concession conclu le 06 mars 2020 le PPI tel qu'établi en concertation avec EDF SEI.

**Le 29 octobre 2024**  
**Antoine COROLLEUR,**  
**Président du SDEF**

**Pierrot BELLEGUIC**  
**Secrétaire de séance**

